



COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ



ASSUREZ LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS INTERVENANT SUR VOS CHANTIERS

- Identifiez et prévenez les risques liés à la co-activité des entreprises intervenant simultanément sur votre chantier
- Anticipez les dispositions nécessaires à la sécurité de vos intervenants
- Prévoyez et optimisez la maintenance future de votre bâtiment
- Gardez le contrôle sur les coûts et délais de votre projet

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La construction d'un ouvrage nécessite l'intervention de nombreux corps de métier générant de la co-activité entre les entreprises sur le chantier. Source d'accident, la gestion de cette dernière, est un enjeu majeur de la sécurité sur le chantier.

La coordination Sécurité et Protection de la Santé a pour objectif de répondre à cette problématique en prévenant les risques issus de cette co-activité et en prévoyant la mise en commun de moyens sur le chantier. Elle détermine également les préconisations à mettre en œuvre pour l'entretien ultérieur de l'ouvrage.

Elle est obligatoire dès lors qu'au moins deux entreprises interviennent simultanément ou successivement dans le cadre d'un même chantier, ou d'une même opération, ou lorsque les travaux ont lieu dans un établissement et sont limités à un espace clos et indépendant.

Il existe 3 catégories d'opérations, déterminées par le volume d'heures d'intervention (hommes jours), le nombre d'entreprises intervenant et la durée du chantier. Le niveau de catégorisation du chantier détermine le niveau de compétence du coordonnateur SPS ainsi que les obligations du maître d'ouvrage.

NOTRE OFFRE

Nous assurons la mission de Coordination de la Sécurité et la Protection de la Santé à chaque étape de votre chantier et selon le niveau de catégorisation de votre chantier :

- Dès la phase conception et avant consultation des entreprises, nous analysons les risques liés à la construction du bâtiment et élaborons le Plan Général de Coordination de la Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS). Nous en assurons l'application en phase d'exécution.
- Nous analysons les risques générés par les interventions ultérieures et réalisons le Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO)
- Nous rédigeons et diffusons le Registre Journal de Coordination (RJC) tout au long du projet
- Nous rédigeons le projet de règlement intérieur et présidons le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT) pour les chantiers de catégorie 1
- Nous réalisons les Visites d'Inspections Communes (VIC) avant la remise du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises
- A réception de l'ouvrage, nous remettons le Dossier d'Interventions Ultérieures des Ouvrages (DIUO)

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**